



Mars 2026

COMMUNICATION COMMUNE DE L'INTERSYNDICALE PN CRPN :

LA CRPN NOTRE BIEN COMMUN

Les organisations syndicales unies

Les organisations SNPNC – UNSA PNC – SNGAF – SNPAC – SNPL, représentées au Conseil d'administration de la CRPN, ont décidé de se réunir en intersyndicale pour défendre notre régime de retraite complémentaire commun.

Deux réunions intersyndicales ont déjà eu lieu afin d'établir une position commune face aux menaces qui pèsent sur la CRPN.

Notre objectif est clair :

Défendre l'autonomie et la pérennité de notre caisse, défendre nos retraites.

Un rapport qui menace l'équilibre de notre régime

Un rapport de la Cour des comptes, publié récemment, met en cause le fonctionnement et, plus particulièrement, la gouvernance de la CRPN. Pour rappel, cette gouvernance est paritaire : PN (actifs et retraités), employeurs.

Paradoxalement, ce rapport reconnaît pourtant que notre caisse est solide financièrement, avec des réserves importantes et une gestion saine.

Mais dans le même temps, il propose plusieurs mesures extrêmement préoccupantes :

- remise en cause du niveau des pensions
- modification de la gouvernance de la caisse
- transfert de la collecte des cotisations aux URSSAF

Ces recommandations ne sont pas neutres.

Elles ouvrent la voie à une reprise en main de notre régime par l'État et à une possible remise en cause de son autonomie et de ses réserves et par conséquent de la qualité de nos retraites. Nous vous expliquerons pourquoi dans une communication future.

Pour l'intersyndicale, c'est une ligne rouge.

La CRPN n'est pas un régime comme les autres

La CRPN existe pour répondre aux spécificités des métiers de personnel navigant :

- exigences médicales strictes
- risque de perte de licence
- carrières particulières
- organisation spécifique de la fin de carrière

Ce régime a été construit par la profession et pour la profession.
Sa gestion paritaire est une garantie essentielle pour les navigants.

L'intersyndicale agit

Face à ces menaces, les organisations syndicales ont décidé d'agir ensemble.

Un courrier commun a été adressé début février aux ministres des Transports, de la Santé, des Armées et de l'Intérieur afin d'exprimer clairement notre opposition à toute remise en cause de l'autonomie de la CRPN.

À ce jour, seul le ministère de la Santé a répondu, en renvoyant le dossier vers le ministère du Travail.

L'intersyndicale a également décidé début mars de demander une rencontre avec le ministre des Transports afin de porter directement la voix des personnels navigants qui réfutent unanimement les recommandations faites par la Cour des Comptes.

La CRPN est notre bien commun

La CRPN est le fruit de nos cotisations et de l'histoire de notre profession.

Nous ne laisserons pas remettre en cause son indépendance, son autonomie, sa gouvernance paritaire et la protection qu'elle offre aux personnels navigants.

L'intersyndicale restera pleinement mobilisée et vous tiendra informés de ses avancées.

L'Intersyndicale PN CRPN